



## Primes RENOLUTION

### ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR - VOLET TECHNIQUE PROTECTION ET ECHAFAUDAGE (B1)

Version du 25/08/2022

Il y a deux types d'Attestations d'entrepreneur : un volet «Informations générales» et ce «Volet technique». Si vous demandez plusieurs primes en même temps, il faut remplir la partie «Informations générales» une seule fois par entrepreneur. Le «Volet technique» est à remplir pour chaque prime demandée. Veuillez joindre toutes ces attestations lors de votre demande de Primes RENOLUTION.

## 1. Renseignements concernant les travaux éligibles

Complétez les montants (HTVA) correspondant aux travaux éligibles tels que compris sur la ou les factures.

- Les travaux de fourniture et de pose échafaudage, le placement de bâche ou de tout autre élément de protection nécessaire à la réalisation des travaux \_\_\_\_\_, \_\_\_ €

## 2. Renseignements techniques

### Surface

- Surface d'échafaudage \_\_\_\_\_, \_\_\_ m<sup>2</sup>

### Emplacement

- Façade avant       Façade arrière       Façade droite\*       Façade gauche\*

\* en regardant la façade avant

### Travaux concernés

- Structure de la toiture
- Couverture et étanchéité
- Isolation thermique de la toiture
- Isolation thermique des façades
- Bardage
- Enduit

- Accessoires de toiture
- Embellissement avant
- Toiture végétalisée ou stockante en eau
- Embellissement arrière

### 3. Déclaration de l'entrepreneur·e

- Atteste que dans le cas d'un échafaudage suspendu, celui-ci est conforme à la norme NBN 109-002

### 4. Signature de l'entrepreneur·e

Fait le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

À

Signature et cachet